



Jeudi 2 octobre 2008

N° 62

# TRAVERSES UNITAIRES

La revue d'EPA-FSU, Syndicat unitaire de l'éducation populaire de l'action socioculturelle et sportive

## Sommaire

- Edito: page 1
- Ex jeunesse et sports :  
Mise en œuvre du mandat  
« tous les PTP en région »  
pages 2& 3
- Pour un véritable service  
public des sports pages  
3,4,5
- Remplacer des institu-  
teurs grévistes du SNUipp  
-FSU...Par des salariés  
précaires d'EPA-FSU !...  
page 5
- Se syndiquer à EPA pages  
6,7,8,9
- Elections prud'homales  
du 3 décembre 2008, ...  
pages 9 & 10
- Appel à la mobilisation :  
contre la privatisation de  
La Poste, ... page 11
- Pour contacter EPA page  
12
- Document de syndicalisa-  
tion pages 13 & 14

## Et si le vent changeait?

## Pour une syndicalisation citoyenne!



### Édito: Fin de partie à jeunesse et sports !?

D'ici la fin du mois de novembre, tous les préfets de régions et de départements auront communiqué au premier ministre leur proposition de macro organigramme pour les services déconcentrés de l'Etat. Les actuelles directions régionales jeunesse et sports seront fusionnées avec ce qui restera des directions régionales de l'action sanitaire et sociale et des bouts d'autres ministères dans des configurations que les préfets édicteront au cas par cas. Les actuelles directions départementales jeunesse et sports seront diluées très majoritairement dans des directions de protection de la population justifiées principalement par une vision de contrôle. Pour le reste, une trentaine de directions de la cohésion sociale pourraient voir le jour organisant ainsi la décomposition des actuelles DRDJS dans les départements chefs-lieux de région et les plus gros départements.

Dans tous les cas, ces nouveaux services d'Etat seront prédestinés à travailler sur des publics cibles et, quoiqu'en disent les préfets, la préoccupation éducative des activités physiques et sportives, encore plus de l'éducation populaire, ne seront qu'un habillage temporaire pour amadouer des personnels techniques et pédagogiques appelés à intégrer les logiques de pensées et fonctionnements du ministère de l'intérieur. Jeunesse et sports a donc vécu. Les professeurs de sports et conseillers d'éducation populaire vont y perdre leur métier, très probablement à terme leur statut. Les associations vont y perdre leur ministère de tutelle, même si officiellement on insiste sur le fait que la vie associative y aura toujours sa place. Avec quels moyens humains et financiers ? Quelles compétences et quelles capacités d'expertise ? Soyons lucides, la vie associative va tomber (elle l'est déjà) dans le giron des collectivités.

Le syndicalisme est divisé sur la manière d'aborder le démantèlement. EPA a proposé au SNAPS-UNSA une démarche commune pour réclamer le renforcement des échelons régionaux jeunesse et sports (et cohésion sociale). Ce dernier a poliment décliné l'intervention commune. EPA a passé accord avec le SEP-UNSA et le SGEN-CFDT pour construire une initiative unitaire autour de la mission d'éducation populaire à l'automne. Mais sur la structuration des services, le désaccord d'appréciation demeure : EPA reste persuadé que les directions départementales « cohésion sociale », pire encore « population », seront placées sous la coupe directe du préfet malgré leur vernis d'autonomie avec les conséquences néfastes immédiates pour toute action supposant une part d'approche éducation populaire authentique. Pour le reste, le syndicat de l'encadrement UNSA accompagne la casse en négociant au plus près les intérêts de carrières de ses membres. Les syndicats de la FSU divergent sur les analyses et propositions d'actions. La CGT se concentre sur les établissements et FO adopte une posture globale de refus sans contre propositions.

Sans rapports de forces, comment influencer sur le cours de notre histoire ? Seuls les tenants d'une pensée de droite peuvent penser que les rapports de forces sont obsolètes. Cela les arrange dans leur démonstration antisociale toute dévouée aux déterminismes économiques. Nous sommes donc face à une difficulté évidente : incapables d'enrayer la machine, nous devons gérer de manière critique le démantèlement de notre service public, département par département, région par région, établissement par établissement (CREPS, INJEP, INSEP...). Nos collègues des DDASS/DRASS sont dans la même impasse !

**Pour autant nous n'en déduisons pas qu'il faut capituler ! Au contraire ! Se syndiquer pour mener des actes de résistance, pour sauvegarder des pratiques, des modes d'intervention sociale de notre service public, pour continuer à réfléchir ensemble, tout ceci nous apparaît indispensable. Férés de conscience critique et fidèles à ses qualités nous en appelons non pas à une syndicalisation partisane et d'appareil mais à une syndicalisation citoyenne pour réfléchir, agir et réagir et proposer un autre avenir. Le vent peut changer. Le vent va changer.**

## *Ex jeunesse et sports : Mise en œuvre du mandat « tous les PTP en région »*

Le congrès de juin 2008 a décidé – dans le contexte de démantèlement de la jeunesse et des sports – de demander le rattachement de tous les personnels techniques et pédagogiques à l'échelon régional dans une direction « jeunesse et sports, cohésion sociale » de plein exercice. Si ce sont les professeurs de sports (PS) et conseillers d'éducation populaire (CEPJ) - tous grades confondus - qui sont cités, il va de soi que nous en déduisons l'affectation de TOUS les personnels.

**Depuis toujours à EPA nous défendons le principe d'une entité jeunesse et sports éducative reposant principalement sur les corps de type enseignant. Les personnels d'administration et même d'inspection existent par rapport à cette mission éducative principale, menée sur le terrain par les PS et CEPJ. Nous avons donc bien conscience qu'en revendiquant l'affectation de tous les personnels techniques et pédagogiques, c'est la totalité des agents qui est concernée.**

**Demander l'affectation ne signifie pas le déplacement géographique ! Nous réclamons le maintien des actuelles DDJS mais pas dans la cohésion sociale ou une DD de la population ! Nous revendiquons la perte d'autonomie des actuelles DDJS qui deviendraient des délégations départementales des actuelles DRDJS. Le directeur régional serait ainsi le chef de service d'une entité régionale JS (et cohésion sociale) sans que cela ne se traduise par de la perte d'intervention au plus près des citoyens.**

Bien entendu c'est utopiste ! Bien entendu cela n'est pas d'une grande aisance à manier comme mandat. Mais nous avons, en toute connaissance de ces difficultés, adopté massivement ce mandat de congrès ! Pourquoi ?

D'abord parce que nous savons que les DDJS appelées à être fusionnées dans les DD de la « population » le seront sous la coupe serrée du préfet et qu'elles obéiront (même si leurs missions éducation populaire, vie associative, sportives sont identifiées dans l'organigramme) à des logiques de publics cibles et d'encadrement social via du régalién. Les services de sécurité de la préfecture et de la répression des fraudes en constitueront une ossature essentielle avec les services vétérinaires et les chefs de services ne devraient pas massivement être dépositaires des logiques éducatives. Nous pensons donc que les DD « populations » sont appelées à être des lieux d'asphyxie programmée pour les entités JS ayant prétention éducative authentique et espérant faire autre chose que de la déclinaison de programmes et tenir des discours désincarnés sur l'éducation.

Ensuite, nous pensons que les DDJS appelées à être fusionnées dans les DD de la « cohésion sociale » seront aussi sous la coupe serrée du préfet. À ceci près qu'elles ne mélangeront pas les genres comme les DD de la protection des « populations ». Les « missions » éducatives devraient, il est vrai, y subsister plus longtemps. Mais l'instrumentation sera tout autant évidente et orientée vers des publics cibles pour alimenter la réparation sociale. Rien à voir donc avec l'éducation populaire et des démarches où les pratiques sportives et culturelles soient globalement portées comme des éléments de culture et de socialisation pour TOUS les publics. Nous sommes persuadés qu'à court terme, tous les actuels personnels techniques et pédagogiques seront nivelés dans un même cadre d'emploi et déqualifiés sur les plans professionnels en devenant des tâcherons de dispositifs interchangeables.

Enfin, nous avons conscience que la décomposition des DRDJS va se solder par une amputation du niveau régional et une disparition totale de l'éducation populaire du niveau régional. Il ne devrait plus subsister (après création des nouvelles DD interministérielles « population » ou « cohésion ») au niveau régional que les équipes de CTR (appelées à être privatisées au fur et à mesure par disciplines), la gestion du FNDS, le sport de haut niveau, un petit service formation/examens et quelques fonctions logistiques qui ne seront pas versées au service préfectoral mutualisé. Ne restera plus qu'à peu près la moitié des effectifs actuels de la JS auxquels s'ajouteront quelques petites dizaines (à peu près la moitié des effectifs JS restants) de personnels originaires des DRASS massivement reversés dans les agences régionales de la santé.

Autant le dire, pour nous, ces DRJSCS sont condamnées à court terme dans leur autonomie par rapport aux services du SGAR et nous ne voyons pas comment elles peuvent tenir sous cette forme plus d'une mandature ! Nous plaçons donc pour l'affectation de tous les personnels au niveau régional pour aussi y constituer ce pôle fort, lisible, d'une action de l'Etat qui tout en étant au niveau du pilotage régional (niveau pertinent selon le gouvernement) conserve des capacités d'action départementales. De surcroît, le discours dominant des préfets consiste à affirmer que le niveau régional ne peut être celui de l'intervention directe mais qu'il est celui du pilotage et de l'incitation. C'est à l'échelon départemental qu'on trouve les « spécialistes » éventuels mais ils n'ont pas forcément leur place dans les services de l'Etat. Ce peuvent être des opérateurs privés ou des collectivités ! Le fait de ne pas laisser s'étioler les DRJSCS nous apparaît encore plus important car les CTR qui en constitueraient les deux tiers des effectifs, sont des personnels directs d'intervention qu'il convient de ne pas laisser isolés comme personnels techniques et pédagogiques. Revendiquer le maillage territorial régional et la présence des conseillers d'animation sportive et CEPJ au niveau régional est indispensable pour assurer une irrigation de l'action éducative et des approches et compétences complémentaires.

Par ailleurs, les CREPS vont être à leur tour attaqués. D'ores et déjà, il est affirmé que l'éducation populaire n'y a plus sa place de fait

*(Suite page 3)*

## *Ex jeunesse et sports : Mise en œuvre du mandat « tous les PTP en région »*

(Suite de la page 2)

puisque le « vaisseau amiral » des CREPS est l'INSEP dont les missions sont ainsi déclinées. Se pose donc la question du maintien d'approches d'éducation populaire (non résumables à la formation professionnelle dispensée en CREPS) au niveau régional. Les collègues CEPJ des CREPS risquent de constituer des variables d'ajustement en départements partout en France.

Bien entendu, là où les CREPS seront supprimés (de 6 à 12 sites selon les sources), ce seront tous les personnels titulaires qui seront ventilés sur des services ou priés de retourner à leurs administrations d'origine. Quant aux non titulaires : ils seront virés ! On nous dit plus pudiquement que sera mise en place une cellule nationale de reclassement... Nous pensons à EPA qu'il faut accueillir en région tous ces collègues. Nous affirmons qu'avec la LOLF il faut des BOP étoffés et qu'avoir des directions régionales fortes de plusieurs centaines d'emplois est indispensable.

**Rien ne peut être pire pour nos métiers qu'une dilution dans des services départementaux par petites unités obéissant à des logiques de préfecture, au sein in fine du ministère de l'intérieur. Voilà notre mandat. Cela dit, le principe de réalité est là avec son articulation DRJSCS/DDCS ou DDP. Mais cela ne nous empêche pas de jouer notre partition. Les combats qui ne seront pas menés seront perdus.**

**Mais nous avons déjà l'exemple de préfets qui se posent la question de ne pas intégrer des personnels éducatifs dans les futures DDCS en pensant que peut-être l'éducation nationale serait un meilleur lieu d'accueil ! De notre force de conviction dépendra aussi notre avenir, département par département et région par région car le gouvernement a laissé le champ libre à chaque préfet.**

Didier Hude

## *Pour un véritable service public des sports*

Personne n'y échappera, le rouleau compresseur RGPP est enclenché... Il convient tout de suite de préciser le propos. Celui-ci ne peut consister à savoir si on est pour ou contre la réforme, car le meilleur moyen de ne pas trouver les bonnes réponses est de ne pas poser les bonnes questions. Il serait toujours aisé de répondre qu'une critique construite et argumentée qu'on ferait d'une réforme ne serait que le fruit d'une pensée conservatrice.

Mais, les conservateurs ne seraient pas ceux que l'on croie et les progressistes seraient « des gens très bien », qui ne proposeraient finalement que la casse des acquis sociaux et la paupérisation des plus nombreux au profit des toujours plus riches. On n'arrête pas le progrès...

En référence à Marcel Mauss, le sport est un fait social total, dans le sens où il est porteur des caractéristiques de la société à laquelle il est inféodé. Le sport est un formidable indicateur pour à la fois définir la société et la marquer à travers les valeurs et

les symboles qu'on lui confère.

Cela implique, une évolution permanente du modèle d'organisation du sport, afin de répondre aux réalités sociétales et d'assumer son rôle dans la transformation sociale. Cela doit être notre ambition en tant que professeur de sports. Alors, interrogeons les réformes en cours et surtout leur finalité.

L'ambition générale de la RGPP repose sur un postulat idéologique ultralibéral : « *il y a trop de fonctionnaires et d'Etat dans notre société !* ». Une fois cela arrêté, il suffit de se munir d'outils pour entériner des décisions déjà prises (audit, labellisation, certification, enquête temps, évaluation quantitative...). La conclusion est alors : « *ça ne peut plus durer ainsi, il faut réformer !* ».

La réforme n'est plus un moyen mais une finalité. Il faut ensuite envoyer des communicants informer les organisations syndicales et le bon peuple pour étouffer toute velléité d'opposition, tant sur le fond que sur la forme, de cette casse programmée. Ainsi,

les décisions sont-elles prises ailleurs, il n'est de fait plus question de négocier avec les représentants du personnel. La démocratie est réduite à son plus simple appareil : « *mets un bulletin dans l'urne et tais-toi !* »

On pouvait penser jusqu'ici qu'une démocratie se caractérisait notamment par la reconnaissance et l'institutionnalisation (reconnaissance légale) de contre-pouvoirs. Dans la république de Sarkozy, tout cela est fini.

« *Les syndicats ne comprennent rien, il faut les informer !* » pour que ceux-ci laissent passer les réformes. Par ailleurs on se gaussera de la faible audience que les salariés leur accordent...

Dans la fonction publique d'Etat, nous arrivons à une situation ubuesque, où l'on pense la structure avant d'interroger et de déterminer la politique que cette structure devra mettre en œuvre. Doit-on se satisfaire

(Suite page 4)

## Pour un véritable service public des sports (suite)

(Suite de la page 3)

d'obtenir une direction départementale de la cohésion sociale dans un département sans la moindre garantie préalable sur les métiers de conseillers technique et pédagogique ? C'est quand même peu glorieux ! Non ? Peut-être est-ce rassurant pour des collègues qui se prétendent de l'encadrement... et encore les places sont chères.

La sauvagerie capitaliste se libère et appelle par conséquent la paupérisation et le désespoir social, culturel, écologique... Cette cohésion sociale que l'on souhaite nous vendre est un renoncement, elle cristallise la cohésion de l'existant (acheter la paix sociale), elle a la saveur redoutable du contrôle et de la répression. Ainsi, les mots façonnent-ils notre pensée...

Une politique ambitieuse en matière d'éducation par les activités sportives voire socio-culturelles trouverait-elle sa place dans une direction départementale de l'émancipation sociale ?

Cela ne serait sûrement pas suffisant pour s'assurer de la cohérence politique de l'Etat sur l'ensemble du territoire, mais susciterait un peu d'enthousiasme de notre part : l'éducation plutôt que la répression. Il semble que cela ne soit pas au goût du jour...

Les discours des représentants de l'administration se veulent toujours rassurant. En effet, il est improbable que l'Etat se désengage complètement du sport. Ainsi, nos missions devraient-elles toujours concerner le sport de près ou de loin. Cependant, le nœud du problème ne se situe pas à ce niveau, les préoccupations demeurent à propos des interventions des personnels pédagogiques et techniques: dans quels sports et sur quelles missions s'exercent-elles ?

A quoi sert la politique sportive de l'Etat ?

En 1958 l'Etat s'est saisi d'un objet issu de la sphère privée, sous couvert de promouvoir une activité qui répondait aux désirs et aux besoins de la population. Il a constitué une véritable administration du sport, avec un engagement quasiment exclusif pour le sport de haut-niveau. Le sport pour tous restant un phénomène à la marge puisqu'il

constitue, selon le modèle pyramidal de Coubertin, la pratique de masse, la base de la pratique référente. Ce choix n'est pas neutre, il est idéologique. Cette vision du sport est complètement obsolète compte-tenu notamment de la diversification des pratiques en dehors du modèle sportif traditionnel et des références à l'olympisme.

Aujourd'hui, de nombreuses personnalités s'élèvent contre la « dictature de la médaille » et contre l'instrumentalisation que fait le gouvernement des 40 médailles glanées à Pékin. En effet, ces résultats ne peuvent résumer la pertinence de l'action du service public. Tandis que l'on se gausse et se félicite de la réussite du sport de haut-niveau français, on évite toute réflexion sereine et pertinente pour l'élaboration d'un véritable service public des sports.

Il est nécessaire de rappeler que les résultats obtenus par la délégation française à Pékin, repose sur une majorité de cadres techniques d'Etat que le service public fournit. Ce même service public permet aussi la reconversion, de nombreux athlètes. Nos gouvernants s'en contentent et renvoient à la marge l'ensemble des autres dimensions de la pratique des activités sportives. Il ne suffit pas d'attribuer des valeurs éducatives intrinsèques ou fantasmées au sport. Il est nécessaire de les interroger et de les travailler et pas seulement dans le cadre de l'EPS et de l'éducation nationale. Ces questions sont marginalisées par le ministère chargé des sports. Ainsi, depuis 2003 l'éducation par le sport est-elle attribuée à une agence. Faute d'ambition politique l'ensemble des dispositifs lancés autour du sport (accès des femmes, des personnes handicapés, des jeunes...) se transforme trop souvent en simple opération de communication.

Ce défaut d'ambition implique par ailleurs de trop faibles moyens en personnels. Il existe pourtant des Conseillers d'Animation Sportive, mais on préfère les détourner de leur mission pour leur confier des tâches administratives qui vont à l'encontre de leur formation et de leur statut.

Ainsi, est-il indispensable de réformer, car les choix d'organisation du modèle sportif établis il y a cinquante ans sont discutables

et qu'ils ne répondent pas aux réalités des pratiques sportives actuelles.

Il existe 15 millions de pratiquants « traditionnels » licenciés dans une fédération, mais il existe également 25 millions de pratiquants en dehors de ce cadre. Mais, aujourd'hui l'Etat que fait-il pour ces derniers ?

Il doit se donner les moyens de défendre et de promouvoir des activités sportives réellement intégratrices de qualité. Selon cette ambition, le mouvement sportif doit être considéré comme un partenaire privilégié et non exclusif, notamment pour préserver une indépendance de l'Etat vis à vis de la doctrine du CIO, pour élaborer un service public des sports destinée à un maximum d'associations (avec ou sans affiliation à une fédération) et pour accompagner la diversification et l'innovation des pratiques.

La RGPP va à l'encontre d'un véritable service public des activités sportives; notamment en isolant des conseillers techniques et pédagogiques dans des services départementaux recentrés sur des missions régaliennes de contrôle voire de répression.

La régionalisation de l'ensemble des conseillers techniques et pédagogiques est indispensable, elle est le seul moyen pour l'unité de l'action de Jeunesse et Sports. Elle répond à des décisions politiques arrêtées qui ont instauré des BOP régionaux et qui ont désormais établi le pilotage de l'action de l'Etat au niveau régional. La défense de notre identité, de nos compétences pour la mise en œuvre d'une politique de l'Etat qui se voudrait ambitieuse ne peut se faire qu'à cette condition. La mise œuvre doit évidemment se faire par une action de proximité avec un maillage territorial organisé. La gestion régionale des postes et des politiques ne doit pas impliquer un changement d'affectation vers la préfecture de région. Nous travaillons déjà dans de nombreux cas dans le cadre de cellule régionale qui amène de la cohérence dans l'action de l'Etat au niveau local.

Il ne s'agit pas maintenant de se contenter de réclamer un « Grenelle du sport » qui à l'instar de ses prédécesseurs, est un formidable moyen d'avaloir des couleuvres et de

(Suite page 5)

## Pour un véritable service public des sports (suite)

(Suite de la page 4)

passer sous silence des problématiques essentielles. Il ne s'agit pas non plus de défendre le service public des sports en évinçant celui de l'éducation populaire. Nous avons désormais une culture commune qu'il ne faut pas oublier car nos actions sont complémentaires dans l'offre de loisirs éducatifs de qualité sur l'ensemble du territoire.

En conclusion, nous devons défendre un

service public de l'éducation populaire et des sports, proche des préoccupations du monde associatif et des usagers dans leur diversité et leur originalité. Un service public des sports doit reposer sur des Conseillers Techniques et Pédagogiques qui forment, conseillent et accompagnent les animateurs, les éducateurs et les associations pour promouvoir des pratiques sportives émancipées dans un système complexe et dynamique.

Les moyens de cette ambition sont une

structuration de l'administration cohérente entre une administration centrale, ses services déconcentrés et ses établissements. C'est l'affirmation d'une politique sportive qui travaille concrètement pour des pratiques sportives éducatives, sanitaires, culturelles, intégratrices et sociales, au bénéfice de tous.

Fabrice VERAY

## Remplacer des instituteurs grévistes du SNUipp-FSU... Par des salariés précaires d'EPA-FSU ! C'est possible en Loire-Atlantique ?

La limitation du droit de grève dans l'éducation nationale fait qu'il faut désormais déposer un préavis au moins dix jours avant la date envisagée pour permettre à la fois de négocier en amont (mon œil), de bien prévenir les parents (ça a toujours été fait) et d'assurer un accueil des élèves grâce aux municipalités qui prévoient une garderie avec du personnel municipal ou des moyens locaux.

Mis en place de manière expérimentale depuis le début de l'année 2008, ce dispositif est devenu officiel et généralisé depuis l'été. Seules les communes dites de droite (UMP principalement) s'étaient livrées à ce jeu malsain consistant à bénéficier de subventions données par l'éducation nationale aux municipalités pour en partie financer le salaire des personnels réquisitionnés pour faire garderie à la place des cours des enseignants grévistes. Ces subventions à la carte sont en fait assurées par les retenues sur salaires des grévistes en fonction du nombre d'élèves accueillis les jours de grève dans les écoles. La gauche a unanimement fustigé cette pratique honteuse destinée à entamer le droit de grève.

En Loire-Atlantique, un mouvement de grève (jamais majoritaire mais très actif sur plusieurs écoles, avec occupation des parents et blocages) a duré d'avril à juin 2008. Plus de la moitié des écoles – aussi bien urbaines que rurales – ont été touchées par ce mouvement, dont la bonne ville à majorité socialiste de Saint-Herblain qui constitue un ancrage à gauche historique dans l'agglomération nantaise. Le syndicat FSU des profs d'écoles (le SNUipp) a joué un rôle très actif dans ce mouvement de grève et d'occupations.

Le sénateur-maire de Saint-Herblain, tout puissant devant son peuple, a été réélu dernièrement sur une liste se revendiquant « authentiquement à gauche », voulant en cela se démarquer d'autres listes d'union du département plus ambiguës dans leurs allian-

ces. Cela ne l'empêche semble-t-il pas d'envisager d'aller à l'école des subventions « Darcos » permettant aux municipalités de toucher des indemnités correspondant aux salaires des grévistes pour remplacer des instituteurs en grève. Depuis la privatisation associative (appelons un chat un chat) des offices municipaux de la jeunesse et autres structures municipales d'action sociale et culturelle, ce ne sont pas seulement les employés municipaux qui sont sollicités pour remplacer des enseignants en grève. De fait tous les salariés des associations (souvent en contrats à durée déterminée et à temps partiel contraint, ou encore sur des statuts dérogatoires au code du travail, parfaits sièges éjectables) sont exposés à jouer volontairement ou contre leur gré les « jaunes ». Cette pratique indigne doit être dénoncée avec force et rendue publique. Que les mairies de gauche se livrent à ce jeu, au prétexte que le dispositif soit devenu légal, est encore plus révoltant.

S'il peut être délicat pour un « animateur » précaire de refuser de remplacer un instituteur en grève à partir du moment où il est réquisitionné par son maire (ou par son chef de service associatif), il est cependant indispensable que syndicalement il y ait une réaction. Chaque section d'EPA (qu'elle soit d'établissement, départementale ou régionale) se doit de dénoncer ce type de pratique. Mais il faut aussi saisir la section départementale de la FSU qui – avec le SNUipp départemental – peut réagir médiatiquement et organiser une réponse locale adaptée face aux élus qui se font les zélés de ces mesures contre le droit de grève. Nous ne serons pas les « jaunes » de l'éducation nationale.

D. Hude, secrétaire FSU 44

# Se syndiquer à EPA

## EPA c'est quoi?

*EPA: Education, Pluralisme, Autogestion, syndicat de l'éducation populaire de l'action socioculturelle et sportive.*

EPA a été créé en 1990, suite à une scission au sein de la FEN, par des personnels du ministère de la Jeunesse et des Sports. Considérant que chaque corps de métier, dans le service public ou dans les associations, participe à la mission éducatrice, les fondateurs ont choisi d'associer l'ensemble des salariés œuvrant dans le domaine de l'éducation populaire et des activités physiques et sportives pour créer un syndicat multicatégoriel.

Le projet syndical est de défendre l'éducation populaire (le sport non commercial pouvant selon les pratiques s'intégrer dans ce champ) et de promouvoir un syndicalisme unitaire et pluraliste. Partageant cette conception du syndicalisme avec d'autres, EPA a participé à la création de la FSU.

EPA est un syndicat de branches « privé/public » qui œuvre pour le maintien d'un service public d'Etat d'éducation populaire et pour son développement dans le secteur associatif.

Ce projet n'est en rien contradictoire avec la pertinence de services publics territorialisés. L'Education populaire se développe dans un domaine partagé entre l'Etat, les associations et les citoyens. C'est pour cette raison qu'EPA est un syndicat fondé sur une conception non corporatiste qui associe la défense des salariés quels que soit leur statut et fonction à la défense de la mission éducatrice.

Parce que le remodelage ministériel imposera à terme une transformation des instances paritaires ministérielles et que fondue dans le ministère de la santé la partie jeunesse et sports ne bénéficiera plus d'instances ministérielles particulières, EPA a, depuis octobre 2007 et sans renoncer à son projet fondateur, élargi son champ de syndicalisation aux affaires sociales et aux salariés relevant de la convention 66.

L'organisation en syndicat de branches permet cette évolution.

### Projet syndical

**A côté des fonctions fondamentales de l'Ecole, l'accès à des modes d'informations et à des procédures diversifiées d'apprentissages impose de nouvelles responsabilités pour la puissance publique. Il est nécessaire de garantir à chacun dans un cadre laïque, quel que soit son âge et ses conditions de vie, les moyens de comprendre le monde qui l'entourne, de s'y situer et de développer avec d'autres un potentiel d'acteur social. Il s'agit de renforcer, voire de refonder la participation à l'élaboration démocratique.**

Revendiquer un service public d'Etat capable de garantir et de mettre en œuvre une telle mission, partagée avec les citoyens, les associations et les collectivités locales, est un vrai combat. L'ex ministère de la jeunesse et des sports, enfermé dans des dérives orchestrées par divers dispositifs révélant la prédominance du jeunisme d'une part et une conception moraliste ou commerciale du sport d'autre part, a dévoyé la mission éducatrice dont il était l'héritier tout en organisant sa propre disparition. Désormais placé sous l'égide du ministère de la santé, les restes de ce département ministériel sont considérés comme partie intégrante de la cohésion sociale.

Si on peut considérer que l'éducation populaire et les pratiques sportives participent à certains égards d'une forme de cohésion, on doit s'interroger sur les limites de l'exercice. Dans une société de plus en plus sécuritaire et normative, la cohésion sociale peut aisément devenir un instrument du contrôle social. Les vertus émancipatrices d'une mission éducatrice mise en œuvre selon les principes et démarches d'éducation populaire ou d'éducation physique seraient ici anéanties pour laisser place au formatage comportemental et idéologique. La révision générale des politiques publiques (RGPP) dont l'objectif est de réduire le service public de l'Etat et ses missions en supprimant ses moyens d'action compromet encore davantage la réintroduction de la mission éducatrice dans des services (recomposés par fusion et amoindris par la perte d'effectifs) dédiés à la cohésion sociale.

Dans ce contexte et tout en s'opposant la RGPP, qui appuie une réforme régressive du service public, EPA poursuit son projet de défense et de promotion d'une mission éducatrice émancipatrice.

Ainsi, lors de son congrès 2008 EPA-FSU a-t-il décidé de revendiquer l'introduction de cette mission dans les services notamment de niveau régional et le rattachement de tous les personnels pédagogiques (ceux relevant du secteur Jeunesse Education Populaire (JEP) et ceux relevant du secteur sports) auprès des directions régionales de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale. Notre revendication vaut pour l'ensemble des personnels cependant. Car rattacher les personnels techniques et pédagogiques à la DRJSCS suppose que les personnels administratifs et d'inspection soient eux aussi rattachés à ce niveau dans des DD devenues des délégations départementales de la DR.

Dans la nouvelle organisation de l'Etat imposée à tous sans négociation ni dialogue social, le niveau régional reste lié au ministère de tutelle, alors que le niveau départemental est désormais placé sous l'autorité des préfets. Il est aussi le niveau où se définissent les politiques d'intervention de l'Etat. EPA-FSU entend peser dans cette nouvelle configuration administrative, pour garantir l'exercice des métiers éducatifs dans un projet émancipateur au service de tous. Dans ce schéma, l'intervention des personnels s'organise selon un maillage territorial, qui intègre divers

# Se syndiquer à EPA

(Suite de la page 6)

espaces géographiques régionaux et départementaux. Cette organisation n'implique pas de présence permanente dans les locaux d'une DRJSCS, elle permet au contraire l'existence d'équipes régionales intervenant au plus près des citoyens, et la garantie des missions. Le rattachement régional n'est pas non plus incompatible avec le lieu de résidence choisi pour diverses raisons par des personnels. Sachant par ailleurs, que ce lieu de résidence ne peut être actuellement garanti par une affectation dans des services départementaux en raison de la suppression des postes.

Dans son congrès EPA-FSU affirme sa détermination à sauvegarder les missions de formation ainsi que les CREPS actuellement menacés de fermeture. Ces établissements, comme les formations sont partie intégrante de la mission éducatrice et doivent constituer un lieu ressource régional au service des usagers et des équipes pédagogiques.

## Moyens d'action

L'action syndicale sous toutes ses formes est la principale activité d'EPA. La recherche de convergence et d'unité avec d'autres partenaires et notamment d'autres syndicats dans et à l'extérieur de la FSU font partie des modalités d'action. Chaque section syndicale a la plus large faculté pour décider, avec les personnels directement concernés, des moyens d'action qu'elle juge les plus appropriés. Si la grève classique et son exercice sont des recours possibles et souvent utilisés, il arrive aussi que des sections décident de modalités spécifiques, installées dans la durée (comme des formes de grève du zèle ou de certaines tâches) pour peser directement sur les décideurs. Le secrétariat national ou les sections locales sont là pour relayer et organiser les différentes formes de solidarité à ces luttes (interventions auprès de politiques, caisses actives de solidarité...). Le principe fondamental est que ce sont les salariés qui décident seuls des formes d'action et en aucun cas des états-majors extérieurs à l'entreprise ou au service.

## Champs de syndicalisation :

### ♦ *Au sein du ministère de la santé de la jeunesse et des sports*

Pour l'instant EPA syndique les personnels relevant de l'ex ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA). EPA y regroupe des personnels de toutes catégories, même si les plus nombreux sont les conseillers techniques et pédagogiques de jeunesse et d'éducation populaire.

Tout en respectant le choix des autres syndicats catégoriels de la FSU présents au sein de l'ex MJSA, EPA milite pour un syndicalisme résolument multi catégoriel qui ne sépare pas les revendications. Dans le passé, on a trop vu d'actions cloisonnées, de difficultés à organiser les solidarités dans les services liées à une conception syndicale sectorisée.

### ♦ *Dans la Fonction Publique Territoriale*

EPA y est encore embryonnaire. Il a vocation à regrouper les personnels de deux filières d'emplois : la filière socioculturelle (début d'implantation en Bretagne et Grand Ouest) et la filière sportive. Plusieurs catégories d'emplois sont représentées : éducateurs sportifs, contractuels et chefs de service socioculturels, administration...

Comme pour l'ensemble des secteurs du syndicat, EPA ne veut pas limiter son approche aux seuls animateurs mais à l'ensemble des métiers qui concourent à la mission de service de la branche "jeunesse et sports". Si les effectifs syndiqués demeurent très modestes, l'ambition affichée est d'y développer la FSU pour en faire à terme une fédération syndicale de plein exercice articulant mieux sa réflexion sur l'action des services publics et de ses complémentarités. Avec d'autres syndicats de la FSU présents dans les collectivités locales EPA a participé à la préparation des élections 2008 aux CTP et aux CAP relevant de la fonction publique territoriale. Le secrétariat national issu du dernier congrès (juin 2008) intègre désormais un secrétaire national chargé de développer l'information syndicale dans ce secteur.

### ♦ *Dans le secteur associatif*

EPA s'est implanté dans des structures diversifiées : Francas, Eclaireurs, Ligue de l'Enseignement, Maisons de quartiers, Foyers de Jeunes Travailleurs, Centres de Loisirs, Associations de tourisme social relevant de la convention collective animation, planning familial... Il y regroupe des catégories professionnelles dépassant largement les seuls animateurs. L'élargissement du champ de syndicalisation d'EPA permet désormais l'accueil des salariés œuvrant dans les domaines de l'éducation spécialisée et de l'accueil des personnes handicapées. Le secrétariat national issu du dernier congrès (juin 2008) intègre désormais un secrétaire national chargé de poursuivre le développement de la syndicalisation dans le secteur associatif en soutenant les initiatives des sections régionales. La progression d'EPA dans le secteur associatif relevant du droit privé nourrit un syndicalisme qui n'oppose pas les catégories de salariés entre secteur public et privé. Cette particularité syndica-

(Suite page 8)

# Se syndiquer à EPA

(Suite de la page 7)

le permet une cohérence dans l'appréhension des grandes questions sociales -avenir des retraites, épargne salariale, conventions UNEDIC... et les structurations des métiers dans la branche (qualifications, critères d'élaboration des conventions collectives...)- Pour EPA il est nécessaire d'ouvrir des négociations sur la convention collective de l'animation, constamment revue à la baisse par des employeurs oublieux des valeurs de transformation et d'émancipation sociale pourtant à l'origine de leurs mouvements d'éducation populaire. EPA s'oppose aussi à la « refonte » annoncée de la convention 66, instaurant un salaire au mérite et une évaluation liée à la « rentabilité éducative » dans un contexte de privatisation rampante du secteur médico-social. Opposé à la loi instaurant les contrats d'engagement éducatif EPA a mené campagne en associant d'autres syndicats contre le vote de cette loi.

Plus récemment et pour des raisons similaires EPA s'est opposé au développement du service civil dans le secteur associatif. Sous couvert du développement de la citoyenneté, ce service provoque un effet d'aubaine et permet le maintien la précarité des salariés. Il est aussi un moyen parmi d'autre de masquer les chiffres du chômage chez les jeunes. EPA s'est également opposé à la transformation des diplômes de l'animation et du sport. Ces nouveaux diplômes impliquant désormais la transformation des métiers éducatifs au profit d'une évolution commerciale de l'action socioculturelle et sportive. La participation d'EPA et de la FSU à la Commission Professionnelle Consultative des Métiers du Sport et de l'animation est à ce titre précieuse pour alimenter des positionnements plus complets sur la politique de l'emploi des filières.

Bien que la FSU ne soit pas représentée dans les conseils de prud'homme, EPA intervient et accompagne les salariés au sein de ces conseils. Cette extension au secteur privé est de première importance pour amener plus globalement la FSU à une transformation de ses champs traditionnels d'intervention.

## *EPA dans la FSU*

EPA est l'un des 12 syndicats cofondateurs de la FSU. Cette fédération compte une vingtaine de syndicats (fonction publique Etat et Territoriale) et 170000 adhérents. Depuis sa création, par l'engagement militant de plusieurs de ses responsables nationaux, EPA est présent à tous les niveaux des instances, y compris au sein du secrétariat national. EPA milite pour une transformation active de la Fédération afin qu'elle rejoigne un syndicalisme nouveau de type interprofessionnel. Nous sommes persuadés qu'il faut plus d'ambition pour la fédération. Le statut de fédération syndicale n'est plus suffisant. La mondialisation ultra libérale est en marche depuis longtemps, creusant les inégalités Nord-Sud et riches-pauvres. Le syndicalisme interprofessionnel et international a aussi pour fonction la construction d'outils d'émancipation.

## *EPA siège au sein des organismes nationaux d'éducation populaire*

EPA est représenté au Conseil National de l'éducation populaire et de la Jeunesse (CNEPJ) au même titre que les autres syndicats représentatifs des personnels. Il y représente aussi la FSU. EPA a aussi une représentativité possible au Conseil national des Activités Physiques et Sportives (CNAPS). EPA siège à la commission consultative professionnelle des métiers du sport et de l'animation.

# *EPA ça fonctionne comment ?*

**Les adhérents d'EPA-FSU s'organisent entre eux selon des principes de stricte égalité, quelles que soient leurs qualités professionnelles et leur sexe. Nul n'a de préséance en fonction de ses grade ou statut. Les délégués et les élus nationaux sont révocables par leurs instances électives.**

### ***Organisation Locale en sections***

Les sections s'organisent librement et se dotent de règles en cohérence avec les statuts du syndicat.

***Des sections d'établissements*** qui regroupent les adhérents d'un même service ou employeur (un service, une mairie, un centre social...). Ce sont les sections de base du syndicat.

***Des sections d'entreprise***: qui regroupent les salariés auprès d'un même employeur gérant plusieurs établissements, structures ou services peuvent constituer une section d'entreprise (Franças, scoutisme laïque, fédération de centres sociaux, santé jeunesse et sports, conseil général, centre information jeunesse, office municipal...).

(Suite page 9)



# Se syndiquer à EPA

(Suite de la page 8)

**Des sections départementales** qui regroupent les sections d'établissements et d'entreprises d'un même département. Elles sont rattachées aux sections départementales FSU et représentées dans le bureau et conseil de la fédération à cet échelon.

**Des sections régionales** qui regroupent les sections départementales d'une même région administrative. Elles sont représentées dans la coordination académique de la FSU. Au sein d'EPA elles sont toutes représentées, en fonction de leurs effectifs, dans le conseil national.

## **Organisation nationale :**

**Le secrétariat national** est composé de membres élus par le congrès annuel. Deux collèges y figurent : celui des élus nationaux (vote d'orientation général) et celui des responsables de collèges (vote d'orientation spécifique). Les collèges sont d'importance variables en fonction des effectifs (inspections JS, personnels pédagogiques JS, Fonction Publique Territoriale, salariés des associations, retraités...).

**Deux instances nationales annuelles** ; Chaque année les adhérents sont consultés, ils élisent le secrétariat national, leurs délégués désignés dans les sections régionales décident des mandats au congrès et au conseil national. **Le congrès annuel** regroupe les sections régionales et le secrétariat national sortant. C'est l'instance de pleine délibération du syndicat. **Le conseil syndical national** regroupe les sections régionales et le secrétariat national. Il se réunit une ou deux fois entre deux congrès.

**EPA et la FSU** EPA est représenté au secrétariat national (une élue) et au bureau national de la FSU par un délégué. Tous les trois mois EPA participe au conseil fédéral national (deux délégués). Par ailleurs, EPA peut être représenté dans les délégations de la FSU (Fonction Publique, interministériel, partenaires divers...) ou être invité en tant qu'expert dans des instances nationales. Enfin, des militants d'EPA participent à des secteurs de travail de la fédération (droits des femmes, situation des personnels, éducation, vie fédérale, international, service public, droits et libertés). EPA dispose enfin de 6 délégués au congrès national de la FSU qui se réunit tous les trois ans. EPA est aussi représenté dans des sections départementales de la FSU par des représentants des sections locales.

## ELECTIONS PRUD'HOMALES DU 3 DÉCEMBRE 2008, dans plusieurs départements la FSU sera présente

**EPA avait le mandat de défendre dans la FSU la candidature aux prud'hommes dans tous les départements où cela était possible. Finalement, en s'appuyant sur EPA, le syndicat des instituteurs (SNUipp), le syndicat de l'ANPE (SNU-TEFI), le syndicat de l'enseignement agricole (SNETAP) et d'autres comme l'environnement (SNE), la FSU va déposer plusieurs listes. On a en tout une bonne cinquantaine de militants d'EPA qui y figurent.**

**Première fédération des salariés de l'Etat, la FSU ne résume pas sa préoccupation aux seuls fonctionnaires et services publics. Parmi ses adhérents, de plus en plus relèvent du régime général et des conventions collectives liées à son champ de compétence dans la formation, l'action sociale et culturelle et l'insertion, la santé... La FSU inscrit son action dans la lutte générale contre le chômage, l'exclusion et la précarité, pour la justice sociale dans une société solidaire et respectueuse des libertés. Pour la FSU, le syndicalisme a deux fonctions essentielles : à côté de la défense quotidienne des intérêts moraux et matériels des salariés, privés d'emploi et retraités, l'action syndicale a aussi vocation à porter des alternatives sociales et de progrès.**

### **LA FSU ET SES SYNDICATS SONT IMPLIQUÉS DANS LES LUTTES POUR DE NOUVELLES CONQUÊTES SOCIALES :**

⇒ les salaires (SMIC 1 500 € net) ⇒ les retraites (abrogation des mesures Fillon) ⇒ les conditions de travail ⇒ l'application et la généralisation de la réduction du temps de travail ⇒ l'égalité professionnelle femmes/hommes ⇒ l'amélioration des contrats de travail ⇒ la consolidation des conventions collectives ⇒ la formation professionnelle ⇒ la santé au travail

(Suite page 10)

## *ELECTIONS PRUD'HOMALES DU 3 DÉCEMBRE 2008, dans plusieurs départements la FSU sera présente (suite)*

(Suite de la page 9)

### **Opposer au totalitarisme des profits économiques un front syndical unitaire**

Le syndicalisme français a la nécessité impérieuse de se reconstruire. Ses divisions, bien que représentatives des diverses sensibilités, ont cependant le grand défaut d'exposer les salariés aux manœuvres du patronat. En jouant sur ces oppositions, le gouvernement et le MEDEF font avancer un projet de société non pas de progrès, mais de régression sociale généralisée. L'objectif fondamental est de remplacer les lois et les conventions collectives nationales par des contrats négociés de gré à gré, entreprise par entreprise.

Faire sauter les garanties statutaires et une bonne part du Code du Travail est une obsession ! La réforme de l'Etat et la refondation sociale du MEDEF se rejoignent dans une même logique économique où ce qui importe est de faire baisser le coût du travail et avec lui faire exploser la protection sociale et les solidarités nationales. Le syndicalisme doit admettre aujourd'hui que les cadres d'action unitaire s'imposent, qu'ils sont indispensables à la mise en échec des politiques de ségrégation. C'est dans cet esprit que la FSU ne cesse d'intervenir avec le souci de dépasser les oppositions souvent stériles d'un syndicalisme cultivant ses divisions au lieu de les surmonter.

### **De nouveaux droits pour tous les salariés du « Public » et du « Privé » en France et dans le monde**

La construction européenne et la mondialisation économique accélèrent les mutations des sociétés. La FSU n'est pas contre une mondialisation des relations de l'humanité. Mais elle refuse la mondialisation imposée par les pays les plus riches à tous les autres. Cette mondialisation creuse les inégalités entre le Nord et le Sud. Elle s'en remet aux lois du marché et à quelques organismes internationaux avec pour effet le recul des droits sociaux, la remise en cause des services publics, du droit à l'éducation, l'accroissement des pauvretés au Sud comme au Nord, la destruction des équilibres écologiques et la dégénérescence de la démocratie. Ce faux progrès n'est pas le nôtre.

**Au plan international** la FSU participe au forum social mondial et au forum social européen. Nous y portons la généralisation de services publics réducteurs d'inégalités, le droit international à l'éducation tout au long de la vie, le droit à vivre et travailler dignement, la mise en œuvre de principes universels de protection sociale et de santé, les principes d'égalité de droit entre les hommes et les fem-

mes, les valeurs de laïcité universelle...

**En France**, la FSU revendique :

- la conquête de droits nouveaux individuels et collectifs pour protéger les salariés de plus en plus victimes de diverses formes de harcèlement et de licenciements. La garantie et l'amélioration de l'exercice du droit syndical dans toutes les entreprises. Plus généralement, un statut citoyen englobant des droits au travail tout au long de la vie doit être garanti à chacun face aux mutations en cours du monde du travail, à l'éclatement du salariat et aux délocalisations.
- l'arrêt des précarités et la reconnaissance effective d'emplois stables et qualifiés au lieu du développement intérimaire actuel.
- la défense et l'amélioration du système de retraite par répartition. Cela implique le rétablissement du droit à la retraite à 60 ans, à taux plein. Le refus de l'allongement de la durée de cotisation : 40 ans c'est déjà trop !
- un vrai service public de l'emploi, respectueux des victimes du chômage alors que la fusion UNEDIC/ANPE poursuit l'objectif inverse en recherchant la culpabilisation, en dénaturant les missions des personnels et dégradant au final les conditions de tous.
- la restauration d'un système équitable d'indemnisation en cas de perte d'emploi ou d'incapacité à pouvoir s'en procurer un. Tout en étant certes utile le RSA n'est toujours pas un remède convaincant ni pleinement satisfaisant.

Dans son champ plus spécifique, la FSU se détermine :

- pour l'ouverture de négociations sur la convention collective de l'animation, constamment revue à la baisse par des employeurs oublieux des valeurs de transformation et d'émancipation sociale pourtant à l'origine de leurs mouvements d'éducation populaire.
- pour le maintien au sein de l'UNEDIC du régime spécifique de l'intermittence du spectacle dans le cadre interprofessionnel. Déjà fortement durci, le « statut » d'intermittent n'est pas un privilège mais un régime particulier pour des salariés soumis à une extrême flexibilité.
- elle s'oppose par ailleurs, à la « refonte » annoncée de la convention 66, instaurant un salaire au mérite et une évaluation liée à la « rentabilité éducative », dans un contexte de privatisation rampante du secteur médico-social et de démantèlement des DRASS, recyclées en Agence Régionales de Santé.

La FSU présente des candidats aux élections prud'homales dans un collège (activités diverses) où elle a des compétences. Elle a déjà eu l'occasion d'accompagner et défendre des salariés et syndiqués alors même qu'elle n'avait pas d'élus aux conseils de Prud'hommes. Le fait de déposer une liste prud'homale ne modifie en rien - quel que soit le résultat électoral - la nécessité de la recherche d'un travail en commun pour qu'un front syndical efficace s'affirme face aux cohérences patronales dans la défense quotidienne des salariés. Nous en appelons à un syndicalisme rassembleur et rassemblé, lucide sur le fait qu'aujourd'hui l'action syndicale doit être d'intérêt général. À notre place, mais sans frilosité à l'égard de la classe politique, nous devons agir pour peser sur les choix de société et faire échec aux privatisations et diktats de l'argent qui font que notre pays est géré comme une entreprise.

## **Appel à la mobilisation : contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal.**

Les organisations syndicales, politiques et associatives signataires affirment que le service public postal appartient à tous les citoyens. C'est pourquoi elles demandent l'organisation d'un vrai débat public permettant l'implication des citoyens. Ils doivent pouvoir décider de l'avenir de La Poste par un référendum.

Sacrifiant l'intérêt général à l'aventure spéculative, le Gouvernement soutient le projet, annoncé brutalement début juillet, de transformation de La Poste en société anonyme et d'ouverture de son capital. Quand on regarde ce qui s'est déjà passé en France, notamment avec France Télécom, EDF et GDF, ainsi qu'à l'étranger, cela s'appelle une privatisation. Nous la refusons !

Il s'agit d'une offensive sans précédent contre « le noyau dur du service public ». C'est une attaque contre un symbole cher à l'ensemble de la population. C'est une attaque contre une réalité vécue, celle d'un service ouvert à tous, efficace, garant de proximité et jouant un rôle social essentiel. Que deviendraient les plus fragiles ou les plus isolés de nos concitoyens en cas de banalisation de La Banque Postale, de réduction de tournées de facteurs, de fermeture massive de bureaux de poste ?

L'ensemble des organisations syndicales, politiques et associatives signataires :

◊entendent s'opposer résolument à la privatisation de La Poste. La mobilisation de toutes et de tous doit contraindre le Gouvernement à y renoncer.

◊exigent que le service public soit maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

La Poste ne doit pas être une entreprise comme les autres. Sa vocation première, sa raison d'être c'est le service public. La Poste est un « service public national » qui est « la propriété de la collectivité », selon le préambule de la Constitution. Ce même texte définit l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction d'origine ni de religion. Pour tous et partout, le droit à la communication, le droit à l'adresse, le droit au compte et l'accessibilité bancaire doivent figurer au premier rang des missions de La Poste.

Il est impensable que l'on puisse décider de son avenir, de la transformer radicalement sans consulter ses véritables propriétaires, les citoyens !

Sur ce sujet vital, la réflexion et la décision ne peuvent être réservées à tel ou tel cercle, aussi avisé qu'il se prétende. Il est légitime que la population, élargissant ainsi les nécessaires mobilisations des postières et des postiers, puisse débattre largement et s'exprimer directement. Si la démocratie c'est la liberté de choisir, encore faut-il que le choix soit possible. Il est juste que les citoyens, propriétaires et usagers de La Poste, les élus locaux et le monde associatif et bien sûr les postières et les postiers et leurs syndicats puissent défendre leur conception du service public. Ils sont, au-delà de la critique, à même de proposer une voie alternative à celle qu'on cherche à leur imposer au nom d'une prétendue fatalité. D'autant que, partout en Europe et dans le monde, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

L'article 11 de la Constitution révisée ouvre le droit d'initiative citoyenne. Les citoyens doivent pouvoir décider de l'avenir de La Poste par référendum.

C'est pourquoi nous créons le Comité national de mobilisation contre la privatisation de La Poste, pour l'ouverture d'un débat public et un référendum sur le service public postal. Ce Comité est constitué des représentants des organisations syndicales, politiques et associatives déjà signataires et à venir. Il appelle à créer dans tout le pays des comités locaux, ayant pour but de rassembler toutes celles et tous ceux qui souhaitent atteindre ces objectifs.

Fait à Paris, le 17 septembre 2008

### ***Premiers signataires :***

· CFTC Postes et Télécommunications· Confédération CFTC· Fédération des Activités Postales et des Télécommunications  
 CGT· CGT Finances· Confédération CGT· FO Communication· Confédération FO· SUD PTT· FSU· Solidaires· Forces Militantes· Ligue Communiste Révolutionnaire· MARS Gauche Républicaine· Mouvement des Jeunes Socialistes· Mouvement Républicain et Citoyen· Parti Communiste Français· Parti Socialiste· Les Verts· Représentation Française de la Gauche Parlementaire Européenne GUE/NGL· Les Alternatifs· Alternative Libertaire· Association Force Ouvrière des Consommateurs· ATTAC· Convergence des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics· Coordination Nationale des Collectifs Unitaires pour une Alternative au Libéralisme· Droit au Logement· Pour la République Sociale· Fondation Copernic· INDECOSA CGT· Initiative pour un Autre Monde· Marches Européennes· Mouvement Politique d'Education Popu-



**SECRETARIAT NATIONAL** Etiennette MONTANANT- F.S.U 104 rue Romain Rolland 93 260 Les Lilas

**SIEGE SOCIAL EPA-FSU** – 8, Place de la gare de l'Etat – Case Postale n°8 – 44276 Nantes cedex 2 courriel epa@epafsu.org site www.epa-fsu.org Tel: 02 40.35.96.57 - Fax: 02 40.35.96.56 - courriel : epa@epafsu.org

POUR CONTACTER EPA

**AQUITAINE**- Anne BIREMBAUX-39 chemin des Vignes-64140- LONS

**AUVERGNE** - Christel BONATON- 15 rue d'Assas-63400-Chamalieres

**BASSE NORMANDIE** - Joël JOLY- 9, place de la Résistance -14000 Caen-

**BOURGOGNE** - Claude DEPUSSAY - 4, avenue de Bourgogne - 21800 - Quétigny-

**BRETAGNE** - Etienne BARS -8, rue des Ecoles - 29410 Saint Thégonnec-

**CENTRE** - Christian CHENAULT –64, rue de la Petite Levée - 45430 - Bou

**ILE de FRANCE**- Pierre CHAPPELLIER - 3, square Voltaire - 94230 - Cachan

**LANGUEDOC ROUSSILLON** - Thierry CRESPON -15, Le Félibre-34980- Montferrier-sur-Lez -

**LIMOUSIN**- Serge GADY – 4, allée Callot – 87000 - Limoges

**LORRAINE** -Pierre LAGARDE- 26, rue du pont Mouja-54000 Nancy

**MIDI PYRENEES** -Yvonne DARTUS - 40, rue Raymond IV- 31000 Toulouse

**NORD PAS DE CALAIS** - Ousmane KA 177 bis, rue Nationale 59147 GONDECOURT

**PAYS de la LOIRE** -Catherine Tuchais - FSU – 8, Place de la gare de l'Etat - 44276 -Nantes cedex

**PICARDIE** -Dominique DURVIN – 17, rue Albert Camus - 80000 -Amiens

**POITOU CHARENTES** -Patrick METAIS - 8, rue de la Métairie - 17140 - Lagord

**PROVENCE ALPES COTE d'AZUR** -Josiane JACQUOT -Les Corallines 377, avenue des Ferrayonnes- 06270 -Villeneuve Loubet- Jean-Paul MIGNON- 25, chemin de la Queirade- 13821- La Penne sur Huveaune

**GUADELOUPE**– Lionel BASTIAN

**LA REUNION** - Monique LOUYS-POTIN- 3, chemin Café Sainte Thérèse 97482 La Possession

**CENTRAFRIQUE** -Rassidi ZACHARIA -KOZÖ ZÖ Théâtre – BP 2096 - Bangui

**Éducation Pluralisme Autogestion  
Syndicat Unitaire de l'Éducation Populaire de  
l'Animation Socioculturelle et Sportive**

8 place de la Gare de l'État  
case postale n°8  
44276 Nantes cedex 2

Téléphone :02 40 35 96 57  
Télécopie : 02 40 35 96 56  
Messagerie : epa@epafsu.org

**Rédaction:**

Etiennette MONTANANT et le SN  
10, rue Charles Nutter 31200 - Toulouse

**Conception- Impression**  
EPA (photocopies)

**Adhésion / Abonnement / Publication**  
Didier Hude  
Les Brosses - 44690 - CHATEAU THEBAUD

**Dépôt Légal** : octobre 2008  
N° CPPAP: N° 0710 S 07415  
N° ISSN: N° 126063694